

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2022

Ordre du jour :

- **Délibération pour demande subvention plateforme de consultation**
 - **Modification du tableau des emplois au 01/09/2022**
 - **Désignation référent ambroisie**
 - **Proposition de nouveaux jeux pour enfants**
 - **Location du local professionnel au Bar à Thym**
 - **Parking appartements Ferme Claire**
 - **Tour des commissions**
 - **Questions diverses**
-

Par suite d'une convocation en date du 30 juin 2022, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil le jeudi 7 juillet 2022 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.

Étaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Carole ETTORI, Marie TROUILLET, Marie-José GIUSTI, Rémi BESSERER, Aline SIMOES, Sébastien REY-GORREZ, Céline GEORG, Alexandre BAUDET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Béatrice TISSOT, André MORARD (a donné pouvoir à Marie-José GIUSTI), Gaëlle MESSINA Yanis ETHEVE (a donné pouvoir à Rémi BESSERER)

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommé secrétaire de séance : Rémi BESSERER

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du jeudi 9 juin 2022.

DEL27 2022 : DÉLIBÉRATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PLATEFORME DE CONSULTATION

Monsieur le Maire rappelle la mise en place de la plateforme consultative auprès de la société ID CITY.

Il indique qu'il est possible de relier la plateforme de consultation au module FranceConnect de l'État. Ce qui permettrait aux utilisateurs de la plateforme de se connecter via leur compte FranceConnect.

Le coût de création du compte France Connect pour la commune s'élèverait à 1 800 € HT soit 2 160 € TTC. L'abonnement annuel à la plateforme de consultation s'élève à 2 000 € HT soit 2 400 € TTC.

Monsieur le Maire précise que la commune pourrait solliciter une subvention de l'État dans le cadre du déploiement de FranceConnect et l'utilisation d'API nationales, montant maximal de l'aide 5 000 €.

Après avoir délibéré, le **Conseil Municipal** :

- **décide** de solliciter l'aide de l'Etat au titre du déploiement de FranceConnect, à hauteur de 4 560 € ;
- **donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la poursuite de l'opération.

DEL28 2022 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 01.09.2022

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adoptés par le conseil municipal le 1^{er} juin 2021,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique permanent à mi-temps pour pallier à la surcharge de travail de l'agent de maîtrise,

Considérant la volonté de la commune de Contamine-Sarzin de recruter un adjoint technique permanent à mi-temps plein pour pallier à la surcharge de travail de l'agent technique en place,

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

FONCTIONNAIRES :

- la **création** d'un emploi d'adjoint technique, permanent à temps complet à 35/35^{ème} ;

Il précise qu'une convention précisant les modalités de mise à disposition de l'agent auprès de la commune de Contamine-Sarzin sera signée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter, à compter du 1^{er} septembre 2022, les modifications du tableau des emplois ainsi proposées :

Tableau des emplois permanents à temps complet		
Emplois	Nombre	Grade
- Service administratif		
Secrétaire de mairie	1	Cadre d'emplois : rédacteur territorial Grade : rédacteur principal 1 ^{ère} classe
- Service technique		
Agent polyvalent – responsable du service technique	1	Cadre d'emplois : agent de maîtrise Grade : agent de maîtrise
Agent polyvalent	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique territorial
Tableau des emplois permanents à temps non complet		
Emplois	Nombre	Grade
- Service administratif		
Assistante de gestion administrative	1	Cadre d'emplois : adjoint administratif territorial Grade : adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe – 17.5/35 ^{ème}
- Service technique		
Agent d'entretien des locaux	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique – 5/35 ^{ème}
Tableau des emplois non permanents à temps non complet		
Emplois	Nombre	Grade
- Service technique		
Agent polyvalent	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique territorial – 17.5/35 ^{ème}

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

DEL29 2022 : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT AMBROISIE

Afin de lutter de façon coordonnée contre l'ambrosie, l'État a défini le rôle du Maire sur ce sujet :

- nommer au moins deux référents territoriaux : un élu et un personnel territorial ou un bénévole ;
- inciter les citoyens à signaler les plans d'ambrosie via la plateforme de signalement ambrosie ;
- rappeler l'obligation de destructions des foyers ;
- suivre l'état de gestion de l'ambrosie sur les parcelles identifiées ;
- informer et communiquer sur les problématiques liées à la plante.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer Marie TROUILLET comme référent ambrosie (élu) et Florent DEROBERT, référent ambrosie (personnel territorial).

PROPOSITION DE NOUVEAUX JEUX POUR ENFANTS

Suite aux propositions faites par le CCJ pour l'aménagement du jardin de l'ancienne cure, Carole ETTORI a pris l'attache de plusieurs sociétés qui proposent des structures de jeux pour enfants, notamment tyrolienne, pyramide,... elle donne lecture des devis proposés.

Le conseil municipal souhaite une réflexion d'ensemble sur ce site, notamment avec l'implantation d'une aire de pique-nique pour les parents. Il demande que les sociétés élaborent un plan d'implantation des structures de jeux proposés afin que les élus se rendent compte de la place utilisée par ces derniers.

Un petit groupe de travail est donc créé pour travailler sur cet aménagement : Carole ETTORI, Rémi BESSERER, Alexandre BAUDET et Marie TROUILLET.

Les devis seront également présentés au CCJ.

Les élus se rendront également sur place pour essayer d'implanter sur site les structures.

A suivre.

DEL30 2022 : LOCATION DU LOCAL PROFESSIONNEL AU BAR A THYM

Le départ de Madame VINCENT Sylvie, locataire du local commercial situé au rez-de-chaussée de la Résidence « Le Bar à Thym », 1626 route de Frangy à Minzier, est prévu le 28 août 2022. Madame Christelle DEROBERT, Adjointe au Maire chargée des locaux communaux, propose au Conseil Municipal, après étude des dossiers par la commission, d'attribuer le local commercial nommé ci-dessus à Madame MADONNA Angélique à compter du 1^{er} septembre 2022 pour un loyer mensuel de 390 €, des charges mensuelles de 17 € et le versement d'une caution de 390 €.

Madame DEROBERT demande au conseil de délibérer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition et prend acte de la location du local commercial situé au rez-de-chaussée de la Résidence « Le Bar à Thym », 1626 Route de Frangy à Minzier, au profit de MADONNA Angélique à compter du 1^{er} septembre 2022 pour un loyer mensuel de 390 €, des charges mensuelles de 17 € et le versement d'une caution de 390 €.

DEL31 2022 : PARKING APPARTEMENTS FERME CLAIRE

La commission logement a été sollicitée pour un souci de places de stationnement à la Ferme Claire et ancien hangar communal (130 Rte du Pont Fornant). En effet, le parking est pourvu de 11 places

en tout ce qui ne permet pas à chacun des logements (6 logements) de disposer de 2 places de stationnement. Toutefois, chaque locataire ne dispose pas de 2 véhicules donc ceci ne devrait pas poser de problème.

Néanmoins, la commission a cherché une solution qui serait équitable pour tous.

Considérant que sur les baux de location des appartements aucune place de parking n'étant mentionnée, la commission propose d'attribuer à chaque logement une place de stationnement et les places restantes seront librement occupées chaque jour par les locataires ou leurs visiteurs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de la commission et trouve regrettable que les locataires n'aient pas pu s'entendre entre eux sans l'intervention des élus.

TOUR DES COMMISSIONS

Consultation : la commission mettra en ligne sur la plateforme le plan présenté aux habitants de Prévy lors de la réunion publique.

Logements : les travaux du local professionnel à l'Écule sont terminés. Les clés ont été remises à l'ostéopathe. C'est maintenant à lui de prévoir son installation.

Les travaux de peinture pour rénover les menuiseries extérieures par l'entreprise Didier FOL sont en cours au Bar à Thym.

Urbanisme : Sébastien REY-GORREZ, Maire Adjoint en charge de l'urbanisme, présente les dossiers :

DÉCLARATION PRÉALABLE

<i>Numéro</i>	<i>Demandeur</i>	<i>Adresse des travaux</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Décision</i>
07418422X0014	DEBEAUMONT José	417 Route de Prévy	Piscine	Arrêté de non opposition avec prescriptions du 23.06.22
07418422X0016	AUGÉ Caroline	1767 Route des hameaux	Remplacement d'une véranda existante	Arrêté de non opposition avec prescriptions du 23.06.22
07418422X0009	CRASSEE Iris	9 Chemin de la fontaine	Cabane de jardin + abri vélos	Certificat tacite du 27.06.22
07418422X0015	ZOLLO Rebecca	434 D Route des Baraques	Grillage rigide gris anthracite	Arrêté de non opposition avec prescriptions du 27.06.22

PERMIS D'AMÉNAGER

<i>Numéro</i>	<i>Demandeur</i>	<i>Adresse des travaux</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Décision</i>
07418422X0001	SAS IMOTIS – BONNET Nicolas	Route du Pont Fornant, chemin sous la ville	Lotissement – 13 lots	Arrêté de refus du 04.07.22

Travaux : les travaux d'AEP se terminent pour la 1^{ère} partie par l'entreprise BESSON. Ils se poursuivront fin août avec l'entreprise BORTOLUZZI jusqu'au réservoir de Verney.

La pompe défectueuse au réservoir des Baraques avait été renvoyée aux ateliers de fabrication. Après réparations, elle ne fonctionne toujours pas donc elle sera remplacée.

Le consuel est passé dans la semaine au réservoir de Verney. On attend le rapport en retour pour pouvoir mettre en service le traitement UV sur ce réservoir.

Nicolas GIROD rapporte que la mairie a été contactée par le SYANE pour des travaux d'amélioration de l'éclairage public, mise en place de LED au Pont Fornant. Ces travaux avaient été validés par l'ancienne municipalité donc le SYANE souhaitait connaître l'avis du nouveau conseil. La municipalité a demandé au SYANE de maintenir ces travaux dans son programme. Monsieur le Maire en profite pour informer le conseil que le SYANE s'est rendu compte que les travaux d'amélioration de l'éclairage public de 2016 et 2017 n'avaient pas été payés (avis de paiement non fait par le SYANE). Ces dépenses seront donc imputées sur le budget 2022, section investissement, article 2151, pour un montant de 63 055.01 €.

Barbecue citoyen : Carole ETTORI indique que les flyers seront distribués avec le Minziérois. Les inscriptions se feront en mairie avant le 30 juillet. Carole fera un planning pour les élus.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que le SIDEFAGE change de nom et devient le SIVALOR.

Sécurisation de Prévy : Monsieur le Maire indique qu'il a donné une nouvelle mission à ATGT Ingénierie qui vise l'amélioration de la circulation devant l'école, la jonction entre l'école, le Bar à Thym et la crèche.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

La séance est levée à 22h50.

Le Maire de Minzier,
Jérémy COURLET

Le secrétaire de séance,
Rémi BESSERER